

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

MAIRIE de SALLERTAINE

85300

-----  
ARRONDISSEMENT

Des SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.35.51.81

Fax : 02.51.49.39.69

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Séance du Mardi 8 octobre 2013

\*\*\*\*\*

PRESENTS : MM. MENUET - BONNAMY - BONNIN - BURGAUD - DEVINEAU -  
FRANCHETEAU - GUYON - PELLOQUIN -  
Mmes DUMAS- FLEURY - MARTIN - NEAU - PONTOIZEAU -  
RENAUDIN - TISSEAU -

ABSENT : M. DUMONT -

EXCUSÉS : MM. BESSEAU - NAULET -

Secrétaire de séance : Monsieur FRANCHETEAU Thierry

Aucune observation n'a été émise sur le compte-rendu de la réunion du 26 août 2013.

### **1° - EGLISE ROMANE – LOT « MENUISERIES »**

Lors de sa réunion du 26 août 2013, le Conseil Municipal a retenu, pour les travaux de restauration de l'église romane – lot n° 2 : « Menuiseries », l'entreprise « LES METIERS DU BOIS » pour un montant de travaux de 28 880,50 € H.T. comprenant la tranche ferme + la tranche conditionnelle et reprenant principalement la remise en état des deux portails.

Monsieur PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a proposé d'apporter des modifications à ces travaux, ramenant le montant du marché à 26 210,50 € H.T., soit 31 347,76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a accepté ce nouveau montant du marché.

### **2° - RESULTATS DES APPELS D'OFFRES POUR :**

#### a) Lotissement du Clos des Chênes

Quatre entreprises ont répondu à la consultation pour la viabilisation du lotissement communal du Clos des Chênes -2<sup>e</sup> tranche-, dont l'ouverture des plis a eu lieu le 27 septembre 2013 :

\* BODIN SAS : montant de la proposition : 252 419,95 € H.T.

\* POISSONNET T.P. : montant de la proposition : 237 022,90 € H.T.

\* MERCERON T.P. : montant de la proposition : 244 177,78 € H.T.

\* C.T.V.C. : montant de la proposition : 260 767,40 € H.T.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition MERCERON T.P., mieux-disante.

#### b) Aménagement du chemin de la Grande Forge :

Ces mêmes quatre entreprises ont répondu à la consultation pour l'aménagement d'une voie nouvelle au lieu-dit « La Grande Forge », dont l'ouverture des plis a eu lieu le 27 septembre 2013 :

\* BODIN SAS : montant de la proposition : 52 733,90 € H.T.

\* POISSONNET T.P. : montant de la proposition : 58 410,00 € H.T.

\* MERCERON T.P. : montant de la proposition : 48 645,24 € H.T.

\* C.T.V.C. : montant de la proposition : 56 905,00 € H.T.

Le Conseil Municipal a également retenu la proposition MERCERON T.P.

### **3° - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

Cet aménagement nécessite la mise en place d'un éclairage public que le SYDEV se propose de réaliser, pour 6 mats, moyennant une participation communale de 11 784,00 €.

Accepté

Il sera demandé une borne supplémentaire pour l'alimentation des animations des « Nocturnes ».

#### **4° - AFFAIRES SCOLAIRES**

a) Le montant de la participation au titre du contrat d'association avec l'école privée Sainte Marie, vu le prix de revient d'un élève de l'enseignement public -Maternelle et Primaire- a été établi à 535,64 € pour l'année 2013.

b) C'est ce même montant qui sera versé à CHALLANS et SAINT GERVAIS pour respectivement 4 et 3 enfants de SALLERTAINNE qui fréquentent leurs écoles publiques primaires et maternelles, et demandé à LA GARNACHE, CHATEAUNEUF et LE PERRIER pour respectivement 2, 1 et 5 enfants de leurs Communes qui fréquentent l'école publique de SALLERTAINNE.

c) Le Conseil Général de la Vendée propose la passation d'une convention relative à la subvention qu'il alloue pour l'accompagnement dans les cars scolaires vers le primaire-maternelle aux organisateurs secondaires, pour l'année scolaire 2013-2014, d'un montant égale à 90 % de la dépense pour 2013.

#### **5° - MARPA**

a) La construction de la Maison de Retraite pour Personnes Agées nécessite un raccordement au réseau téléphonique.

Orange se propose de réaliser cette prestation moyennant une participation financière de 1 213,18 € H.T. soit 1 450,96 € T.T.C.

Accepté

b) L'ouverture de la Maison de Retraite pour Personnes Agées est prévue courant 2014, la gestion étant confiée au Centre Communal d'Action Sociale qui a accepté cette mission.

Celui-ci fonctionne actuellement sous forme de budget rattaché au budget général et, pour permettre la prise en charge de cette gestion, il est nécessaire de modifier ce fonctionnement et de le transformer en budget autonome.

Le Conseil Municipal a décidé la mise en place de ce budget autonome à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **6° - TARIFS ASSAINISSEMENT 2014**

Ils ont été fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour la redevance d'assainissement :

° part fixe	28,50 €
° par m <sup>3</sup> d'eau consommée	1,15 €

#### **7° - FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS**

Le Centre de Loisirs qui va ouvrir pendant les vacances de la Toussaint connaîtra une forte fréquentation.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement d'un agent supplémentaire pour la semaine du 21 au 25 octobre 2013, la personne étant rémunérée sur la base du grade d'adjoint territorial d'animation – 1<sup>er</sup> échelon, pour un total de 56 heures avec la préparation.

Accepté

## 8° - REALISATION D'UN GIRATOIRE A LA CROIX

Dans le cadre des travaux d'aménagement du quartier de la Croix, il a été décidé la création d'un giratoire sur la RD 71, tous les travaux étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Général de la Vendée propose au préalable la passation d'une convention définissant les conditions de réalisation de cet ouvrage ainsi que la répartition des charges concernant son entretien.

Le Conseil Municipal a accepté les termes de cette convention.

## 9° - DIVERS

a) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour :

\* le renouvellement du contrat groupe avec la CNP, pour les assurances statutaires du personnel, sous couvert du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique,

\* la passation d'un avenant avec la Mutuelle Nationale Territoriale portant modification du taux de cotisation pour le maintien de salaire, à la charge totale des agents titulaires, de 1,64 % à 1,77 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

\* le remboursement d'un sinistre, intervenu suite à d'importantes précipitations le long de la route de Beauvoir, en raison du réseau pluvial communal défectueux chez Monsieur PADIOLLEAU, et pour lequel l'assurance de Monsieur PADIOLLEAU, la MACIF, demande la prise en charge du préjudice évalué à 100,00 €,

\* une décision modificative budgétaire pour la suppression d'un titre émis en 2011, concernant un 13<sup>e</sup> mois de location pour l'Agence Postale et des écritures pour apurer des fiches d'immobilisations,

\* l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de gaz, d'un montant de 214,13 € pour 2013,

\* l'aménagement du nouveau véhicule acquis par la Commune (en remplacement du J5) avec notamment la mise en place d'un gyrophare et d'un kit de signalisation extérieure, d'un attelage, d'étagères sur un côté, de housses et de tapis,

En ce qui concerne ce véhicule, le Conseil a décidé à l'unanimité qu'il ne serait pas prêté aux associations.

\* la remise en état d'un lampadaire cassé derrière la Mairie pour un coût de 711,50 € H.T. (Devis BONNAMY J.C.),

\* l'organisation par « L'Île aux Artisans » d'une animation-vente autour et dans l'église romane, du vendredi 29 novembre au dimanche 1<sup>er</sup> décembre, avec les artisans d'art présents à l'année et illuminations (prêtées par la Commune) du marronnier, la Commune ne disposant pas cependant de l'élévateur demandé,

\* la fixation des tarifs dans les bulletins municipaux 2014 comme suit :

- 60,00 € pour les emplacements de 30 mm x 85 mm
- 100,00 € pour les emplacements de 60 mm x 85 mm
- 200,00 € pour les emplacements de 60 mm x 180 mm.

\* le remplacement de 11 extincteurs de plus de 10 ans dans les bâtiments communaux pour un montant de 720,18 € H.T. (devis Vendée Protection Incendie).

- b) Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, il a été demandé de prévoir un emplacement pour mettre le sapin de Noël, au centre de la place, avec fourreau. D'autre part, la matérialisation des emplacements de parkings devait être réalisée en vrais pavés. Cela complique l'enrobé et il a été décidé un marquage en résine imitation pavé.
- c) Un parking « Handicapé » était prévu à l'entrée de l'Eglise Romane. Cependant, l'emplacement réservé se trouve à cheval sur le plateau. Le Conseil a donc décidé de le déplacer devant chez Madame BLOUDEAU, en rectifiant simplement le marquage au sol.
- d) Depuis la mise en place d'un plateau sur le parking de la Mairie, un emplacement « Handicapé » a été implanté côté école. Monsieur le Maire a proposé d'en récupérer un situé devant la salle de sports n° 2. Accord du Conseil
- e) Monsieur Loup CLERC a fait part de son souhait de créer une association de « jeux de plateaux et stratégie » et sollicité une salle un ou deux soirs par semaine. Les plannings des salles ne présentent pas de créneaux disponibles. Refus
- f) L'Ecole Privée Sainte Marie a sollicité une subvention pour l'organisation d'une classe découverte du Patrimoine de la Vendée, du 12 au 16 mai prochain. La Commune verse déjà une participation pour les voyages et récompenses scolaires. Aucune autre aide ne sera accordée.
- g) Le Fut'sal souhaiterait également des créneaux supplémentaires pour les entraînements. Une demande sera présentée à Saint-Gervais qui semble pouvoir les accueillir. Voir cependant les conditions.
- h) Madame NEAU a indiqué qu'une des sorties de secours de la salle de sports n° 3 ne fonctionnait pas. *(Elle a été réparée mercredi par le personnel communal)*
- i) Monsieur le Maire a fait savoir que l'enrobé destiné à recevoir le skatepark était réalisé.